



NEGOCIATIONS SALARIALES

Suite à l'annulation de la négociation obligatoire sur les salaires, par la direction, l'intersyndicale IBM a envoyé, le 27 mars, une demande officielle d'ouverture de négociation. En absence de réponse de la direction, l'intersyndicale vient de saisir l'inspection du travail afin de contraindre IBM à respecter la loi.

Dans le même temps elle a défini la plateforme revendicative suivante et appelle à la mobilisation du personnel.

PLATEFORME REVENDICATIVE COMMUNE

1. Pour 2008 : Augmentation générale de 4,5 % des salaires mensuels de base avec un minimum de 150 euros ;
2. Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis plusieurs années : augmentation complémentaire en 2008 de 5 % des salaires mensuels de base avec un minimum de 300 €;
3. Pas de salaires mensuels inférieurs au douzième de la RAG (rémunération annuelle garantie).

D'autre part les organisations syndicales exigent :

- l'arrêt de toutes les discriminations salariales notamment celles liées au sexe, à l'âge ou vis-à-vis des temps partiels ;
- la négociation d'accords sur la participation et l'intéressement pour que ceux-ci déclenchent en éliminant les effets des manipulations comptables.

APPEL A LA MOBILISATION

L'intersyndicale appelle le personnel IBM France à se réunir en assemblée générale pour l'informer et décider des actions à mener.

Nos revendications ne pourront aboutir qu'avec la mobilisation de l'ensemble du personnel.

**Rendez vous devant les sites de DCT et MLV
le jeudi 15 mai 2008 à 12h**